

Tableau des effectifs

Emplois permanents :

	Postes ouverts avant modification	pourvus	Création / suppression
Emplois fonctionnels			
Directeur Général des Services	1	0	0
Directeur Général Adjoint	3	3	0
Filière Administrative			
Administrateur Hors Classe Territorial	1	0	0
Administrateur Territorial	1	0	0
Attaché hors classe	2	2	0
Directeur Territorial	1	0	0
Attaché principal	5	3	0
Attaché temps complet	20	17	(+1)
Attaché temps non complet 25 h	1	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	0	(+1)
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	5	4	(+1)
Rédacteur	14	9	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	9	7	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe TNC 30H	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	10	7	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe TNC 30H	1	0	0
Adjoint administratif	11	9	0
Adjoint administratif TNC 21H	1	1	0
Filière Technique			
Ingénieur chef	1	0	0
Ingénieur hors classe	1	0	(+1)
Ingénieur principal	3	3	(+1)
Ingénieur	7	3	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	6	5	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4	1	0
Technicien	4	2	0
Agent de maîtrise	3	3	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	2	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	9	5	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 10h	1	1	0
Adjoint technique à temps complet	19	15	0
Adjoint technique à temps non complet 17h30	1	1	0
Filière Médico sociale			
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	1	0	0
Moniteur éducateur et intervenant familial TNC 17H30	1	0	0
Assistant socio-éducatif	2	2	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	2	0	0

Agent social à temps non complet 28h	1		
Agent social à temps non complet 17h30	1	0	0
Filière Animation			
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	3	1	0
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2	0	0
Animateur	6	5	0
Animateur TNC 28H	1	1	0
Animateur TNC 17H30	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	10	7	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 17H30	1	1	0
Adjoint d'animation à temps complet	7	5	0
Adjoint d'animation à temps non complet 28h	1	1	0
Adjoint d'animation à temps non complet 17h30	6	4	0
Animateur NTIC	1	1	0
Filière Culturelle			
Bibliothécaire principal TNC 28H	1	0	0
Bibliothécaire	1	0	0
Bibliothécaire TNC 28H	2	2	0
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe à temps non complet 28h	2	2	0
Filière Sportive			
Conseillers territoriaux des APS	2	1	0
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0
Educateur APS	4	4	0

Emplois non permanents :

	Postes ouverts avant modification	pourvus	création ou suppression
Filière Administrative			
Attaché	6	3	
Rédacteur	6	2	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	0	(+1)
Adjoint administratif	4	1	
Filière Technique			
Ingénieur en chef	1	1	
Ingénieur	4	2	(+1)
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
Technicien	1	0	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4	0	

	Postes ouverts avant modification	pourvus	création ou suppression
Adjoint technique	12	3	
Filière Animation			
Animateur	1	0	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	21	12	
Adjoint d'animation	200	138	
Filière Culturelle			
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	0	
Filière Médico-sociale			
Moniteur-éducateur et intervenant familial	2 dont 1 TNC 17H30	0	
Filière Sportive			
Educateur des activités physiques et sportives	2	0	
Contrat de droit privé			
Contrat engagement éducatif	800	0	
Contrats apprentissage	4	0	

Il est précisé, la création :

- Un poste non permanent de chargé d'accueil Terrabundo (h/f). Cet emploi est créé dans le but d'assurer l'accueil sur le site de Terrabundo et faciliter la vie de la communauté d'utilisateur du site. Cette phase dite « émergente » est fixée à 3 ans pour permettre un rayonnement du site au titre des ambitions fixées. Les principales missions confiées seront les suivantes :

- Assurer l'accueil physique et téléphonique sur le site ;
- Effectuer le suivi de la régie : facturation, suivi des paiements ;
- Veiller au respect des règles appliquées sur le site ;
- Participer à la gestion technique du site : identification des dysfonctionnements.

Au vu des missions identifiées, ce poste sera occupé par un agent contractuel adjoint administratif principal de 2^{ème} classe recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de 3 ans sur la base des articles L332-24, L332-25 et L332-26 du Code Général de la fonction publique (ex Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3-11). Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 3 ans. Ce poste pourra percevoir du régime indemnitaire (RIFSEEP) conformément au protocole salarial de Pévèle Carembault.

- Un poste non permanent de conseiller en énergie partagé (h/f). Cet emploi est créé en lien avec la création du service commun énergie. Les principales missions confiées seront les suivantes :

- Réaliser l'état des lieux du patrimoine bâti ;
- Effectuer des études de rénovation énergétique des bâtiments comprenant les audits énergétiques,

◦ Pour les communes de moins de 1 000 habitants, effectuer le suivi de l'opération de la conception à la réalisation des travaux et le suivi des consommations énergétiques sur 3 ans ;

◦ Mener des études de faisabilité en énergie photovoltaïque pour la production d'électricité ;

◦ Réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité en énergie renouvelable photovoltaïque pour la production d'électricité ;

◦ Accompagnement des petites communes dans la sélection d'une maîtrise d'oeuvre, et assistance à la maîtrise d'ouvrage en suivi des études et des travaux (pour le photovoltaïque).

Au vu des missions identifiées, ce poste sera occupé par un agent contractuel Ingénieur recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de 6 ans sur la base des articles L332-24, L332-25 et L332-26 du Code Général de la fonction publique (ex Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3-11). Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Ce poste pourra percevoir du régime indemnitaire (RIFSEEP) conformément au protocole salarial de Pévèle Carembault.